

VIN vs WHISKEY

Nous concourons entièrement dans les remarques suivantes de notre confrère du *Moniteur du Commerce*.

"La sensation du jour, après La Banque du Peuple, c'est l'entrée en vigueur du fameux traité français lundi le 14 courant.

Enfin toute la campagne faite en faveur de l'importation de vins français bon marché afin d'encourager l'ouvrier et le bourgeois à remplacer le *Cin* et le *Whiskey* par le vin, tout le roulement des articles écrits en faveur de ce traité dans un but de protection pour le pauvre, tout ce fatras n'a abouti qu'à un immense fiasco et quand même on aurait fait expres pour protéger le riche sans encourager le pauvre, on n'aurait jamais pu faire mieux.

En effet, en enlevant le droit *ad valorem* de 30 p. c. et en laissant le droit "spécifique" de 25c par caisse, on fait un cadeau au riche qui peut se payer du champagne, de 30 p. c. sur \$3.00 ou \$10 la caisse et même plus, ce qui veut dire qu'on sur une douzaine de champagne on fait une réduction au riche de \$9.00 sur une douzaine à \$30.00.

Le pauvre lui, qui ne peut boire que du vin de \$1.00 ou \$2.00 le gallon, paiera toujours son 25c de droit "spécifique" et on ne lui réduira que 30c à 60c sur son gallon ou 5c par bouteille.

Sur un vin de 50c ou 60c le gallon, on réduit au contraire 1½ à 2c par bouteille, tandis que le riche paiera sur son champagne de \$1.50 la bout., 75c et sur son vin de \$4.00 le gallon, il paiera en moins \$1.20 ou 20c la bouteille.

C'est une disproportion énorme et qui n'a pas sa raison d'être, parce que celui qui peut se payer le luxe d'un vin de \$2.00 et \$3.00 le gallon, peut fort bien payer la différence du droit de 30 p. c. tandis que pour le pauvre le 30 p. c. est insignifiant. Si on laissait le 30 p. c. *ad valorem*, le pauvre ne paierait qu'une bagatelle et le riche paierait en proportion de sa richesse ou de ses goûts raffinés.

En laissant ce 30 p. c. *ad valorem*, il faudrait naturellement enlever le spécifique de 25c et ainsi le pauvre profiterait de 25c dans une proportion beaucoup plus grande que le riche et ce serait là le vrai moyen de l'encourager à changer son whiskey pour du vin.

Mais la chose est celle-ci, le gouvernement fait de l'argent avec le champagne du riche et le whiskey du pauvre, et jamais il ne favorisera l'entrée des vins pour l'usage du pauvre."

Il ne reste qu'un moyen terme aux tempéranciers qui tiennent à supplanter le whiskey d'Ontario par le vin : à chacun de faire sa provision de vin canadien. Le raisin a fort bien mûri cette année et, malgré son peu d'alcool, on en fait un excellent claret en y mettant la quantité. Dans la pratique, il faut presser 15 à 20 lbs de ce raisin pour obtenir un gallon de vin. Le fruit coûte malheureusement un peu cher cette année ; à 3½ la lb., la cuvée revient à 70c. le gallon. Mais même dans ces conditions, il est possible de se

faire une excellente boisson de table à raison de \$1 le gallon, et nous persistons à croire que le meilleur moyen de diminuer les ravages de l'ivrognerie et la consommation du corrosif whiskey consiste à propager la coutume de boire en mangeant ; l'alcool dilué et mélangé aux aliments n'a jamais fait de mal à personne.

L'énoïon a été grande en ville mardi matin quand la nouvelle s'est répandue que M. Cléophas Rochette, l'un des grands industriels de St-Roch, venait de succomber en quelques heures à une attaque d'apoplexie.

M. Rochette était dans toute la force de l'âge, 52 ans à peine, et à la veille de remporter un grand succès d'inventeur par la mise au jour d'un appareil funivore de sa création, qui prômet d'étonner le monde de la mécanique.

Notre regretté concitoyen était le fils de ses œuvres, et de ceux dont un journal utilitaire comme le nôtre ne saurait trop relever la valeur.

Natif de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, il est venu très jeune à Québec pour y gagner sa vie avec ses frères Gaspard et Olivier Rochette. Il apprit le rude métier de tanneur et corroyeur, et à l'âge de 20 ans il ouvrit à St-Roch une tannerie qui fut un succès et qui est devenue un établissement considérable. Avec ses deux frères, et chacun pour son compte, il fit à Québec le commerce de cuir qui a été la grande ressource de notre population ouvrière.

M. Cléophas Rochette était un homme actif et entreprenant qui travaillait, non seulement pour faire fortune, mais aussi pour procurer de l'ouvrage aux nombreux ouvriers qui forment les peuplées faubourgs de St-Roch et St-Sauveur. C'est avec cette idée qu'il établit, il y a quinze ans, une manufacture de *contreforts* et *fausses semelles*, industrie qu'il a créée à Québec, et, il y a 6 ans, une briqueterie dans le village Stadacona. Il ouvrit aussi à St-Sauveur une autre manufacture qu'il confia à son fils Arthur, élevé pour continuer l'œuvre utile de son père.

M. Rochette avait réellement le sens des affaires et le génie de l'industrie. Sans instruction, puisque enfant il devait travailler pour vivre, par la simple observation et un travail ardu, il est devenu le père de plusieurs inventions utiles pour lesquelles il prit des brevets. Mentionnons une *presse hydraulique* très ingénieuse qui sert à son industrie de *contreforts* et *fausses semelles*, et l'appareil funivore indiqué plus haut.

Ayons-on, de ces laborieux : ce sont eux les vrais patriotes, et c'est d'eux que notre ville doit attendre son relèvement.

CHEMIN DE FER "LE GRAND NORD"

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du chemin de fer "Le Grand Nord" a eu lieu mardi le 22 octobre et les officiers suivants ont été élus pour l'année suivante :

Président, Hon. P. Garneau.
Vice Président, Hon. John Sharples.
Directeurs, MM. Y. Chateauvert, M. P. P. Frank Ross, T. H. Dunn, J. C. Eno, and Vesey Boswell.

Les extraits suivants du rapport annuel intéresseront sans doute le public :

Depuis la date de la dernière assemblée annuelle, la section de dix milles de longueur, qui était alors en construction de Ste-Julienne à Montcalm, a été complétée, acceptée par les ingénieurs du Gouvernement et ouverte au trafic, faisant 28 milles en opération à cette extrémité de la ligne.

Le 5 janvier dernier, un contrat a été signé avec M. Joseph Paquet pour la construction très difficile d'une section d dix milles, de la partie ouest du chemin de fer des Basses Laurentides à un point près du village de Ste-Flore, dans le comté de Champlain comprenant aussi un pont cantilever en acier très important et fort coûteux, construit sur la rivière St-Maurice à Grand'Mère. L'entrepreneur, qui s'est associé à M. Jos. Fortin pour l'ouvrage, a exécuté son contrat avec une grande énergie, le pont est terminé et les rails sont posés sur toute la section, laquelle sera prête dans quelques jours pour l'inspection du Gouvernement.

Les plans pour le pont sur la rivière Ottawa à Hawkesbury ont été approuvés le 22 juin dernier par le comité des chemins de fer du Conseil Privé. Le travail de cette importante structure a été commencé immédiatement afin de se conformer aux exigences de la charte. Un site des plus favorables a été choisi pour construire ce pont, après une minutieuse inspection du terrain.

L'inspection et la localisation du reste des sections de la ligne, entre Ste-Flore et Montcalm, ont été poussées avec activité et une route très satisfaisante avec de bonnes rampes et courbes a été trouvée.

L'importance attachée à cette entreprise par les deux Gouvernements peut être jugée par le fait que les subsides votés s'élèvent maintenant à la somme de \$735,850.

L'emprunt de \$256,000 étant au taux de \$2000 par mille, promis par la cité de Québec et autorisé par la Législature, n'a pas encore été voté. Cette question est encore sous considération par le comité des finances du conseil de ville.

Le 24 janvier dernier, le bureau des directeurs a signé pour un grand nombre d'années un contrat pour le trafic avec les compagnies suivantes. Québec et Lac St-Jean, Basses Laurentides, Canada Atlantic et Ottawa, Amprior et Parry Sound, formant une ligne directe pour le transport du fret et des passagers entre Québec, Ottawa et Parry Sound, de 550 milles de longueur, avec le terminus à Québec, et ayant des facilités surpassées nulle part ailleurs sous le rapport de quais à eau profonde, aussi un élévateur à grains